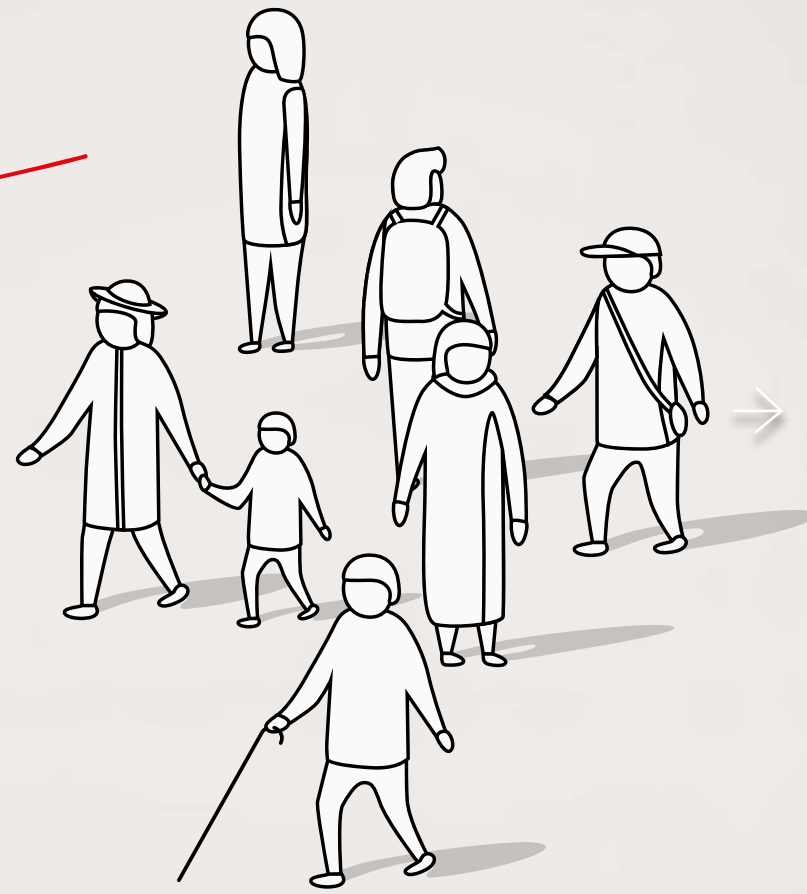


APPEL À PROJETS AIDANTS 2024



En 2024, Crédit Agricole Assurances finance
votre projet associatif en faveur des aidants.

www.ca-assurances.com



ASSURANCES

Pour la 14^{ème} année consécutive, Crédit Agricole Assurances lance un appel à projets national en faveur des organismes d'intérêt général qui soutiennent les proches aidants. Depuis 2010, ce sont plus de 200 projets qui ont été soutenus financièrement.

Pour cette nouvelle édition, Crédit Agricole Assurances souhaite soutenir les coopérations entre acteurs autour des 3 thématiques ci-dessous.

En effet, pour accompagner les proches aidants dans leur parcours, il est nécessaire de coordonner les aides proposées et cela implique que les acteurs se connaissent, qu'ils construisent des partenariats, qu'ils partagent une vision et des valeurs et qu'ils se donnent des outils communs.

Il n'y a pas de cadre juridique imposé pour formaliser ces coopérations entre acteurs, mais chaque structure qui répondra à l'appel à projets devra indiquer qui sont ses partenaires, quel est leur rôle dans le projet et quelles sont leurs ressources.

Thématique ①

LUTTER CONTRE L'ISOLEMENT DES AIDANTS

Le rôle d'aidant peut avoir des conséquences négatives sur la vie sociale.

En effet, le fait de s'occuper d'une personne dépendante dans les actes de la vie quotidienne, limite de plus en plus les occasions de sortie.

Les aidants peuvent avoir alors le sentiment de se renfermer sur eux-mêmes.

Ce risque de l'isolement est encore plus présent quand ils ne se reconnaissent pas en tant qu'aidant et qu'ils se privent de tous les soutiens qui pourraient leur être proposés.



Thématique ②

FACILITER LA RÉINSERTION PROFESSIONNELLE DES AIDANTS

Parmi les 9,3 millions de proches aidants en France (Drees, 2023), près de la moitié sont en âge de participer à la vie active.

Or, de nombreux aidants sont contraints de diminuer ou même de s'arrêter de travailler afin de s'occuper de la personne aidée.

Le maintien, et surtout le retour dans l'emploi des aidants, est un enjeu sur lequel il existe encore trop peu de solutions.

Or, non seulement les aidants acquièrent de nombreuses capacités qui peuvent être valorisées comme des compétences, mais leur réinsertion professionnelle peut être aussi un levier pour retrouver un équilibre.



Thématique ③

ACCOMPAGNER LES PARENTS AIDANTS VIEILLISSANTS DE PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Grâce aux progrès de la médecine et de l'accompagnement, l'espérance de vie de nombreuses personnes en situation de handicap a considérablement augmentée.

Cette situation inédite soulève de nouvelles questions pour les parents, qui eux aussi avancent en âge et qui s'inquiètent de l'avenir de leur enfant.

Dans les établissements d'accueil et d'hébergement pour les personnes en situation de handicap, les professionnels sont de plus en plus confrontés aux inquiétudes de ces parents vieillissants, qui ont notamment besoin d'anticiper la fin de leur rôle d'aidant auprès de leur enfant.



CALENDRIER 2024



2 avril

Lancement
de l'appel à projets

15 avril à 14h30

Réunion d'information
pour les porteurs de projet

3 mai

Clôture
de l'appel à projets

Mai/Juin

Analyse
des dossiers



Juin/Juillet
SÉLECTION
DES DOSSIERS



Qui peut participer ?

Tout organisme d'intérêt général à but non lucratif en capacité de produire des reçus fiscaux et portant un projet concret répondant aux besoins des aidants **sur une ou plusieurs thématiques identifiées pour cet appel à projets exclusivement.**

Une structure ne pourra pas être financée plus de trois années consécutives.

Quels critères d'appréciation de votre projet ?

- Agir en coopération avec d'autres acteurs sur le projet présenté.
- Correspondance avec une ou plusieurs thématiques indiquées précédemment.
- Impact réel et durable envers les aidants.
- Faisabilité opérationnelle et financière.
- Existence d'un dispositif d'évaluation (indicateurs de suivi, évaluation des risques).

QUI SONT LES AIDANTS ?

Une personne qui vient en aide de manière régulière, à titre non professionnel, pour accomplir une partie ou la totalité des actes de la vie quotidienne d'une personne âgée en perte d'autonomie peut être considérée comme un proche aidant.



Ainsi, peut être considéré comme proche aidant de la personne aidée : son conjoint, le partenaire avec qui elle a conclu un pacte civil de solidarité ou son concubin, un parent, un allié ou une personne résidant avec elle ou entretenant avec elle des liens étroits et stables.

Source : Loi d'adaptation de la société au vieillissement

Prix Coup de cœur du jury

Ce prix récompensera une structure lauréate en complément de la dotation financière initiale attribuée.

La structure bénéficiera d'un accompagnement individuel sur plusieurs mois afin de lui permettre de consolider son modèle économique au service de la pérennité de son projet, de définir une stratégie de développement de ses ressources et de renforcer ses compétences et outils pour gagner en efficacité.

Comment répondre à l'appel à projets ?

Du 2 avril au 3 mai 2024 inclus,
déposez votre dossier de
candidature sur le site internet :

www.ca-assurances.com

Réunion d'information pour les porteurs de projet

Afin de pouvoir répondre aux questions sur l'appel à projets aidants 2024, une réunion d'information en visioconférence sur Teams se déroulera **lundi 15 avril de 14h30 à 16h.**

[Cliquez ici pour rejoindre la réunion](#)

